

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 2 mai 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3888-2014, Phase 2.
Modification à la politique d'ajouts au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie.
Preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 2.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) aux fins de l'audience de mai 2019 en Phase 2 du présent dossier :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Messieurs Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine, analystes, présenteront le [Mémoire C-SÉ-AQLPA-0013, SÉ-AQLPA-1, Doc. 1](#). Durée prévue : environ 40 minutes.
- **Contre-interrogatoire des témoins d'Hydro-Québec** : Environ 20 minutes au panel de la Phase 2A et environ 40 minutes au panel de la Phase 2B. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Environ 10 minutes par intervenant ayant présenté une preuve. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA** : Environ 60 minutes.
- **Autres aspects utiles à la planification de l'audience** : Nous vous prions de noter que SÉ-AQLPA déposeront, en réponse aux demandes de renseignement de la Régie, un projet de texte juridique pour l'Appendice J intégrant les recommandations exprimées au mémoire.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).